

# L'environnement sans frontières

La protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources sont des priorités pour les politiques publiques européennes et nationales. Réduire l'empreinte humaine sur l'environnement vise à préserver la viabilité des territoires pour les générations à venir. Quels sont les enjeux pour les territoires transfrontaliers ? Quelles actions sont à mener ? Ce «focus» présente des bonnes pratiques et initiatives exemplaires menées dans les régions frontalières, ainsi que des recommandations.

## Contexte européen et national

Pour préserver l'environnement et parvenir à un développement durable répondant aux besoins des générations futures, **la Commission européenne** a adopté son huitième «programme d'action pour l'environnement», avec trois objectifs : la préservation du «capital naturel», la transformation de l'UE en une économie sobre en carbone et mesurée dans son utilisation des ressources, la protection de la santé humaine et du bien-être de l'homme.

En complément, elle a lancé en 2019 son «Pacte Vert pour l'Europe», une feuille de route politique qui affiche comme ambitions :

- «zéro pollution» pour un environnement sans substances toxiques ;
- préserver et rétablir les écosystèmes et la biodiversité ;
- «De la ferme à la table» : un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement ;
- accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente ;
- mobiliser l'industrie pour une économie propre et circulaire ;
- construction et rénovation économes en énergie et en ressources.

**Au niveau national**, le plan «France Relance» - fondé sur trois volets (Ecologie, Compétitivité, Cohésion sociale et territoriale) - vise à :

- accompagner la transition vers des modes de production plus propres ;

- investir dans les infrastructures et mobilités vertes ;
- réduire les pressions sur la biodiversité (aires protégées, lutte contre l'artificialisation des sols...) ;
- développer des mesures ambitieuses en matière d'économie circulaire et de circuits courts.

### Enjeux pour les territoires transfrontaliers

L'environnement ne connaît pas de frontière. Une grande variété de territoires transfrontaliers est concernée par sa préservation que ce soient des zones côtières et marines, des zones de massifs, mais également des espaces naturels protégés, des espaces ruraux ou des agglomérations urbaines.

**Alors même que l'environnement est, sur certaines frontières, facteur de plus grande difficulté de communication (dans le cas des massifs frontaliers), ou objet de conflits transfrontaliers (cours d'eau par exemple), il peut au contraire, dans une démarche de coopération transfrontalière, favoriser une prise de conscience commune et devenir un facteur de convergence des politiques, de paix et de stabilité.**

**La responsabilité des territoires, en particulier transfrontaliers, va donc bien au-delà des aspects thématiques et comprend une dimension transversale : celle du développement territorial durable.**

# Valeur ajoutée et initiatives dans les espaces transfrontaliers

Si la coopération environnementale est un jeu «gagnant-gagnant», la dimension transfrontalière est, au moins au départ, facteur de complexité et de coûts supplémentaires (hétérogénéité des données, absence d'études transfrontalières, méconnaissance des acteurs, des législations et des modes de gestion, disparité des compétences, etc.). Aussi, la coopération nécessite la pleine association des citoyens. **Il s'agit d'appareiller des dispositifs nationaux de part et d'autre, de créer un dialogue transfrontalier entre élus, citoyens, société civile et d'acclimater une citoyenneté environnementale transfrontalière, composante de la citoyenneté européenne.** Voici quelques exemples de coopération aux frontières françaises.

## Espaces naturels et biodiversité

La gestion de zones naturelles transfrontalières peut s'appuyer sur la collaboration de parcs frontaliers. De même, la mise en place d'infrastructures vertes transfrontalières favorise la protection de la biodiversité.

➤ **Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut (FR-BE) :** ce GECT est constitué de deux parcs naturels situés de part et d'autre de la frontière franco-belge. Le territoire, entre Lille, Valenciennes, Tournai et Mons, représente 95 000 hectares et 300 000 habitants. Grâce au GECT (structure commune), une coopération intense entre les deux parcs a été mise en place. Elle permet une prise en compte du bassin de vie à l'échelle transfrontalière et fédère les acteurs autour d'une stratégie partagée. Parmi les actions menées, citons l'harmonisation de la gestion des milieux naturels ou les démarches de sensibilisation à l'environnement et au paysage.

[La fiche territoire sur le site de la MOT](#)



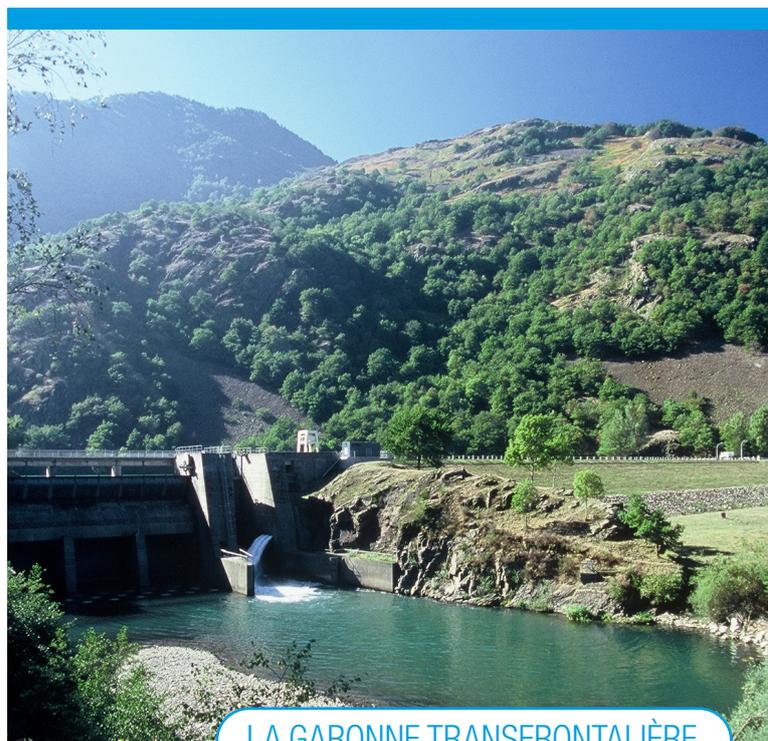
PARC PLAINES SCARPE-ESCAUT

➤ **Contrats de corridors biologiques sur le territoire du Grand Genève (FR-CH) :** le développement des activités et infrastructures humaines peut faire obstacle à la préservation de la faune et de la flore. Pour répondre à cet enjeu qui dépasse les frontières, la France

et la Suisse ont mis en place un modèle de contrat pour faciliter la coopération des acteurs. Plusieurs contrats de corridors biologiques ont ainsi été mis en place à l'échelle transfrontalière pour assurer le franchissement des infrastructures par les animaux, ainsi que pour sensibiliser les élus, les scolaires et les habitants sur ces questions.

[La fiche projet sur le site de la MOT](#)

## Gestion des ressources, cours d'eau



LA GARONNE TRANSFRONTALIÈRE

### ➤ Fleuves et rivières :

Les rivières transfrontalières ont constitué pendant longtemps les principales voies de communication d'un pays à l'autre et quand elles matérialisaient la frontière, elles ont permis l'émergence de véritables creusets de culture commune, à l'exemple du Rhin supérieur. Les cours d'eau peuvent également traverser la frontière et nécessiter une solide coopération en matière de gestion des eaux d'amont en aval.

### Exemples de gestion transfrontalière des cours d'eau :

- Le contrat de rivières transfrontalier entre Arve et Rhône
- Le projet LOGAR (gestion de l'aquifère rhénan)
- La démarche binationale du Doubs franco-suisse
- Le projet «Bande Bleue» soutenu par l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai
- «La vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier»

[Le thème «Fleuves et rivières» sur le site de la MOT](#)

### ➤ Espace bleu de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (FR-BE) :

L'Espace bleu de l'Eurométropole est un véritable projet de territoire ciblé sur l'eau qui structure l'espace par un réseau dense de cours d'eau sans frontière. Son objectif : préserver la biodiversité, les espaces naturels ainsi que la ressource en eau, tout en améliorant la gestion des risques d'inondation et de pollution.

[La fiche projet sur le site de la MOT](#)



GALERIE DE CHOULLY - FRONTIÈRE FRANCO-SUISSE

### Assainissement et gestion des déchets

➤ **Galerie de Chouilly (FR-CH)** : cette galerie souterraine transfrontalière transporte des eaux usées de la partie centrale du Pays de Gex vers la Suisse, pour être ensuite traitées dans une station d'épuration côté genevois. Sa construction a permis de répondre à l'accroissement de la population et à la rapide urbanisation du bassin genevois. [La fiche projet sur le site de la MOT](#)

➤ **Station d'épuration transfrontalière de Wissembourg (FR-DE)** : à travers le traitement des eaux allemandes et françaises et le souci de protéger la Lauter, rivière frontalière, le projet transfrontalier a porté sur la création d'une station de pompage, une conduite de liaison ainsi que la construction de la station d'épuration qui a été inaugurée en avril 2015. [La fiche projet sur le site de la MOT](#)

### Pollution, qualité de l'air

➤ **Projet Trans'air (FR-BE)** : une plateforme d'échanges et de mise en commun des données a permis de développer une gestion harmonisée de la qualité de l'air de part et d'autre de la frontière franco-belge. Elle améliore les prévisions en fournissant une information uniforme sur l'ensemble du territoire transfrontalier, tout en impliquant les citoyens. [La fiche projet sur le site de la MOT](#)

➤ **Atmo-VISION (FR-DE-CH)** : sous le label «Stratégies pour un air meilleur dans le Rhin Supérieur», ce projet permet de reconquérir la qualité atmosphérique à l'échelle du Rhin supérieur en associant de nombreux partenaires allemands, français et suisses experts de la qualité de l'air. [La fiche projet sur le site de la MOT](#)

➤ **Vignettes anti-pollution (FR-DE)** : le projet mené dans le cadre de l'initiative européenne «B-solutions» de la Commission européenne a été mené par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Il a élaboré des solutions pour une meilleure reconnaissance des vignettes anti-pollution de l'air entre l'Allemagne et la France. [La fiche projet sur le site de la MOT](#)

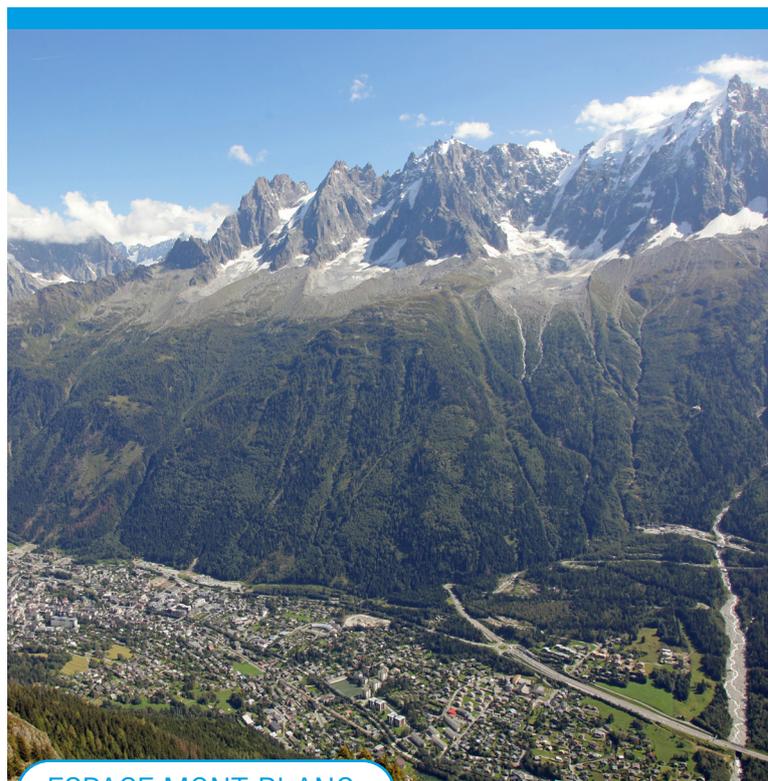
### Consommation, commerce et logement durable

➤ **Projet ECOCEREAL+ (FR-ES)** : ce projet améliore l'organisation de l'offre et la structuration de la filière des céréales biologiques dans l'espace POCTEFA. Il s'appuie sur une plateforme transfrontalière de commercialisation mutualisée. [La fiche projet sur le site de la MOT](#)

➤ **Projet EcoTransFaire (Grande Région)** : portant sur l'espace transfrontalier situé entre la Meurthe et Moselle, le Sud de la province de Luxembourg en Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, ce projet visait à dynamiser le territoire sur la base du développement de l'écoconstruction et de l'éco-rénovation. Pour porter cette initiative complexe et en assurer la cohérence, les partenaires ont mis sur pied un Groupement Européen d'Intérêt Économique (GEIE).

### Stratégie transfrontalière dans le domaine de l'environnement

➤ **L'Espace Mont-Blanc (FR-IT-CH)** : la «Stratégie d'Avenir du Massif du Mont-Blanc» est un outil de mise en cohérence des politiques publiques d'aménagement portant sur la mise en place d'une économie durable, innovante et respectueuse des ressources. Dans ce cadre, une large démarche de concertation associant collectivités, institutions, milieux associatifs et socioprofessionnels a fait émerger des pistes d'actions concrètes et cohérentes entre les trois pays.



ESPACE MONT-BLANC

Suite à cela, ont été développés des outils de planification et de gestion territoriale aboutissant en février 2020 à la signature d'une charte transfrontalière de bonnes pratiques environnementales. [La fiche territoire sur le site de la MOT](#)

# Recommandations



Les territoires transfrontaliers sont, ou devraient devenir, des espaces de responsabilité et de gestion commune des milieux et de mutualisation de moyens pour mieux préserver l'environnement et développer une gestion rationnelle des ressources. Voici quelques recommandations pour mieux envisager la gouvernance environnementale transfrontalière.

## 1. Favoriser une gestion commune de l'environnement comme composante d'un développement durable du territoire transfrontalier :

### ➤ Développer une gouvernance environnementale des différents types de territoires transfrontaliers (urbains, ruraux, bassins, massifs...) en mettant en place :

- une observation partagée (SIG, etc.),
- les échanges d'information entre acteurs pertinents (collectivités, services de l'Etat, centres de recherche, etc.), notamment relative aux cadres réglementaires et techniques,
- la coordination et la planification au niveau local transfrontalier (Agenda 21 transfrontaliers), l'implication des élus, la sensibilisation et la participation des citoyens et des entreprises.

### ➤ Trouver des mécanismes de financement des investissements transfrontaliers, et les appuyer par des co-financements régionaux, nationaux et européens (programmes Interreg, programmes régionaux FEDER, FEADER ou FEAMP), intervenant le cas échéant conjointement (Investissements territoriaux intégrés, développement local, etc.).

## 2. Développer une gouvernance multi-niveaux pour la préservation de l'environnement et la gestion des ressources avec l'appui du niveau régional/national :

### ➤ Appuyer, notamment au niveau régional, les collectivités locales dans l'exercice de leurs compétences en matière d'environnement transfrontalier.

### ➤ Organiser la coordination par frontière aux niveaux supérieurs (régional, national) dans le cadre d'accords bi/multilatéraux, en associant les collectivités locales.

### ➤ Coordonner, adapter et harmoniser les législations et les réglementations juridiques et techniques

environnementales nationales et régionales en fonction des besoins des territoires transfrontaliers.

### 3. Soutenir les actions transfrontalières pour la préservation de l'environnement et la gestion des ressources à l'échelle européenne :

### ➤ Adapter le cadre européen (législations et initiatives communautaires relatives à l'environnement) à la spécificité du transfrontalier (par exemple modifier la directive sur l'eau en prévoyant des plans de sous bassins transfrontaliers).

### ➤ Développer les méthodologies et harmoniser les données

### ➤ Faciliter la capitalisation et le transfert d'expériences entre territoires transfrontaliers en matière d'environnement.

Ce document a été réalisé à partir des contenus du site de la MOT, dont les ressources sur la coopération transfrontalière sont organisées en rubriques thématiques et territoriales.

➤ [Le thème «Environnement» sur le site de la MOT.](#)

*Date de publication : Octobre 2022.*